



COOPÉRATIVE^{DES}
CARROSSIERS
GUYENNE  GASCOGNE



REJOINDRE LA COOPÉRATIVE

NOUS REJOINDRE

Adhérer à la coopérative des carrossiers c'est intégrer une structure :

- Collective
- Indépendante
- Pilotée par des professionnels du métier
- Soucieuse de la pérennité des entreprises

L'adhésion repose sur une logique simple.

Chaque sociétaire est à la fois utilisateur des services et acteur de la coopérative.

CONDITIONS D'ADHÉSION

L'adhésion à la coopérative se fait par la souscription de parts sociales.

- Souscription de 100 actions
- Valeur nominale : 15 € par action
- Montant total de la souscription : 1 500 €

Chaque sociétaire devient ainsi actionnaire de la coopérative et participe, selon les règles statutaires, à sa gouvernance.

INFORMATIONS

La coopérative est une société à capital variable

Les sociétaires conservent leur totale indépendance juridique et commerciale

La coopérative ne poursuit pas d'objectif de profit individuel

Les résultats sont redistribués aux sociétaires, actionnaires de la structure

Les orientations sont décidées par les représentants élus des coopérateurs

L'adhésion est encadrée par les statuts et le règlement intérieur de la coopérative.



COMMENT S'INSCRIRE

L'inscription se fait en 3 étapes simples :

Compléter le bulletin de souscription
Joindre les documents administratifs demandés
Transmettre le dossier complet à la coopérative

Une fois le dossier validé, vous pouvez bénéficier des services de la coopérative et accéder à ses outils.

DOCUMENTS À FOURNIR

Bulletin de souscription complété et signé
Fiche de renseignements
Extrait Kbis
Relevé d'identité bancaire (RIB)

FAQ

Vais-je perdre mon indépendance en adhérant à la coopérative ?

Chaque sociétaire reste totalement indépendant dans son organisation, ses choix techniques, sa stratégie commerciale et sa relation client.

Y a-t-il un abonnement annuel à payer ?

L'adhésion ne repose sur aucune charge récurrente, mais sur la souscription de parts sociales.

À quoi correspondent les 100 actions souscrites ?

Elles font de vous un actionnaire du groupement et participent à son financement. La coopérative ne réalise pas de profit : les résultats sont redistribués aux sociétaires.

Que se passe-t-il si je quitte la coopérative ?

En cas de départ, vos parts sociales sont remboursées selon les statuts. Votre investissement reste donc un engagement réversible.

Suis-je obligé de passer toutes mes commandes par la coopérative ?

Aucune exclusivité n'est imposée. Chaque sociétaire utilise les services de la coopérative selon ses besoins.

Qui dirige la coopérative ?

La coopérative est pilotée par un Conseil d'Administration composé exclusivement de sociétaires, professionnels du métier.

Existe-t-il un risque financier à adhérer à la coopérative ?

L'adhésion est encadrée par le statut de société coopérative. Elle ne modifie ni la structure juridique de votre entreprise ni votre responsabilité personnelle.

ADHÉRER À LA COOPÉRATIVE

SOCIETE COOPERATIVE DES CARROSSIERS DE GUYENNE & GASCOGNE
S.A. à capital variable

10, rue Jean Dupas
33100 BORDEAUX

05 57 80 1914
infos@ccgg.fr

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Souscription personne physique :

Je soussigné,

Nom :

Adresse :

Profession :

Num RM :

Souscripteur personne morale :

Je soussigné,

Nom :

Adresse :

Qualité :

Représentant la société :

Dénomination :

Forme :

Capital :

Profession :

Num RCS :

Num RM :

Souscris 100 actions de nominal de 15 euros dans le capital de la société Coopérative des Carrossiers de Guyenne & Gascogne, Société Anonyme au capital variable dont le siège social se situe au 10 rue Jean Dupas 33100 Bordeaux (titre II, art.6 des statuts, article 4 du règlement intérieur). Et m'engage à informer le Conseil d'Administration de tout changement pouvant intervenir dans la situation juridique, ci-dessus mentionnée.

Fait à
Le

Bon pour souscription
de 100 actions
Signature et cachet de
la société

FICHE DE RESEIGNEMENT

Nom de l'entreprise :

Téléphone :

Nom du chef d'entreprise :

Téléphone :

Email:

Portable :

Gestionnaire des commandes de pièces :

Nom :

Téléphone :

Email:

Service comptable :

Nom :

Téléphone :

Email :

* Chiffre d'affaire entreprise :

* Chiffre d'affaire carrosserie :

Je reconnais avoir été informé que la facturation de mes achats sera dématérialisée.

Equipement logiciel de chiffrage :

Lacour Sidexa Autre :

Appartenance à un réseau :

AD Axial Précisium Autre :

Principaux fournisseurs :

Principaux apporteurs d'affaires :

Remarques :



BESOIN D'ÉCHANGER AVANT DE VOUS ENGAGER ?

Un échange préalable permet de vérifier que la coopérative correspond bien à votre activité, à votre organisation et à vos attentes.

Tél : 05 57 80 19 14

